



Compte rendu de la 4^{ème} réunion
du groupe de travail sur la connaissance des associations
du 6 juillet 2010

Présidente : Edith Archambault, professeur émérite à l'université Paris 1

Rapporteurs : Jérôme Accardo, Insee
Brahim Laouisset, MJSA-DJEPVA

Destinataires : Les membres du groupe.

Liste des participants

Edith ARCHAMBAULT (Université Paris 1, présidente)

Jérôme ACCARDO (INSEE, rapporteur)

Brahim LAOUISSET (MJSA-DJEPVA, rapporteur)

Sylvie BANOUN (MJSA-DJEPVA)

Martine BARTHELEMY (CEVIPOF)

Monique GRESSET (CNVA)

Romain GUERRY (UNIOPSS)

Amandine HUBERT (MJSA-DJEPVA)

Nadine LEGENDRE (CNIS)

Lionel PROUTEAU (Université de Nantes)

Viviane TCHERNONOG (CNRS-CES)

Le compte-rendu de la 3^{ème} réunion est adopté.

E. Archambault revient sur la précédente réunion et la présentation de B. Seys de la prochaine enquête sur la vie associative. Elle informe le groupe qu'elle a envoyé à B. Seys un mot lui demandant d'excuser la vivacité des réactions du GT, à la mesure de la déception suscitée par le choix par la Drees d'une réalisation a minima de cette enquête. B. Seys lui a répondu comprendre parfaitement l'appréciation du GT, rappelant qu'il estimait à la fois que la demande d'une enquête était parfaitement légitime mais qu'elle relevait d'un domaine hors du champ de compétences de la DREES.

Pour E. Archambault, une lecture plus approfondie du nouveau questionnaire montre que les points principaux du questionnement de la précédente enquête sont repris. Malgré ses incontestables limites, cette opération devrait fournir un nouveau point d'observation utile.

E. Archambault fait le point sur le programme de la rentrée. La date retenue pour la prochaine réunion (consacrée à l'audition de F. Jany-Catrice, J. Gadrey et B. Perret) s'avère impraticable (un mouvement de grève national est prévu à cette date). Il est décidé de tenir la réunion la semaine précédente. Le secrétariat est chargé de déterminer la date compatible avec les emplois du temps de chacun.

E. Archambault accueille ensuite Viviane Tchernonog (CNRS, Paris I), invitée à cette réunion pour un exposé sur les ressources des associations.

I – Exposé de V. Tchernonog

La connaissance statistique des ressources des associations peut actuellement se fonder sur trois sources : les enquêtes auprès des associations, les enquêtes directes auprès des collectivités locales, les comptes des associations

1 – Les enquêtes auprès des associations

On dispose de trois enquêtes réalisées en 1990, 2000 et 2005 par l'équipe CNRS de V. Tchernonog. Ces enquêtes interrogent un échantillon d'associations sur différents thèmes, parmi lesquels figurent les ressources.

Les questions portent sur :

- les ressources et les dépenses « courantes » ; elles ne prennent pas en compte les ressources irrégulières, notamment les investissements.
- la nature des ressources selon quelques grandes catégories : cotisations, ventes ou participation des usagers, dons, subventions
- l'origine publique ou privée des ressources
- Remarque : du point de vue quantitatif, on peut noter que 4 ou 5% des associations représentent 80% des ressources.

Cette source est actuellement la seule capable de fournir des informations sur l'ensemble des ressources des associations. Ces enquêtes présentent cependant le biais suivant lié à leur mode d'échantillonnage. Pour sélectionner l'échantillon, on s'adresse d'abord aux mairies pour identifier les associations et constituer la base de sondage. Or les mairies ne connaissent pas toujours bien toutes les associations de la commune. En particulier, elles tendent à écarter les associations de type institutionnel qu'elles n'identifient pas comme une association (exemples typiques, les écoles, les hôpitaux). Il en résulte un biais d'échantillonnage qui affecte la représentativité de l'échantillon.

Ce défaut est cependant atténué par les traitements statistiques ultérieurs (redressement, pondération) qui peuvent s'appuyer sur des sources externes, notamment le fichier SIRENE pour les associations employeurs, pour évaluer et améliorer cette représentativité.

V. Tchernonog mentionne d'autres limites de ces sources :

- elles ne couvrent pas certains aspects importants (ex : les investissements).
- la taille d'échantillon reste relativement limitée (3300 associations employeurs dans la dernière enquête). Cependant ces enquêtes sont l'unique source sur les associations sans salarié

2 – Les enquêtes auprès des conseils généraux et régionaux

Il s'agit d'enquêtes par questionnaire envoyé par voie postale, après pré enquête par entretien. Elles visent l'exhaustivité et cherchent à savoir qui finance qui et quoi.

Elles gagnent en importance dans un contexte de croissance des financements locaux (ils représentent désormais le tiers des financements publics aux associations). On peut noter que ceux-ci tendent à délaisser la forme subvention pour adopter une approche par commande publique sur des projets précis.

Les financements locaux sont de nature essentiellement infra-régionales. Les régions n'assurent que 4-5% du total.

La première enquête de ce type, mise ne place par l'équipe de V. Tchernonog, est en cours de préparation, la phase de test venant de s'achever. Le bilan de ce test met en évidence les réticences de certains conseils à fournir l'information, que ce soit pour des raisons de charge administrative ou, pour les échelons les plus locaux, par souci d'éviter de mettre en évidence des « réseaux de clientèle ».

3 – Les comptes des associations

Cette troisième source est disponible depuis 2008, année à partir de laquelle les comptes des associations sont publiés au Journal Officiel.

En pratique cette source souffre de plusieurs limites :

- seules les « grosses » associations publient leurs comptes.
- ils ne sont disponibles que sous le format .pdf. Comme ils ne respectent pas toujours les normes comptables, leur saisie est compliquée.
- ils ne comportent que des informations comptables.

A ce jour 22 000 comptes ont été saisis. V. Tchernonog prévoit de réaliser un appariement entre cette source et les associations enquêtées dans les enquêtes « Paysages ».

La parole est ensuite donnée à Sylvie Banoun pour un exposé sur les financements par l'État.

II. Exposé de S. Banoun

S. Banoun rappelle les dispositions juridiques qui fondent le recueil de l'information sur les financements publics aux associations (loi de 2006 sur le volontariat, décret d'application de juillet 2006). La loi pose que le parlementaire a besoin de connaître les subventions aux associations, qu'elles proviennent de l'État, des collectivités locales, des établissements publics.

Cette loi est peu appliquée car peu applicable, en raison de l'extrême difficulté à rassembler cette information disséminée sous des formes non normalisées parmi des milliers d'organismes.

La loi oblige de même les collectivités locales à faire le point sur les subventions. En pratique, ces collectivités se contentent de rassembler les photocopies des décisions des conseils municipaux, généraux, etc.

S'agissant des *subventions* de l'État : le document censé rassembler l'information est le « jaune associatif » (annexe à la loi de finances, art. 186).

Dans chaque département les représentants des différents ministères concernés doivent pour chaque subvention, fournir

- le nom de l'association
- son numéro d'immatriculation SIREN
- le montant de la subvention, son objet, la classification de l'activité et son évaluation.

De nombreuses limites apparaissent qui rendent l'exploitation de ce jaune budgétaire pour l'instant très difficile :

- le nom des associations n'est pas normalisé. Si le SIREN n'est pas saisi (ce qui est le cas pour 15% des réponses, dans le cas des subventions suivies par la DJEPVA, il est souvent délicat de consolider l'information pour une association donnée qui va apparaître sous plusieurs libellés.
- chaque ministère a sa propre nomenclature pour classer les activités ayant donné lieu à une subvention. Cette classification est très inégalement assurée selon les départements (dans certains cas, seuls 5% des actions sont classées).
- l'échelle et les méthodes d'évaluation des actions ne sont pas spécifiées par la loi.

Les perspectives d'amélioration à court terme sont faibles, les moyens des délégués départementaux des ministères restant insuffisants pour rassembler et traiter cette masse d'information.

R. Guerry se demande si la tâche pourrait être confiée à la Direction générale des collectivités locales.

S. Banoun répond que, selon le décret, la collecte de l'information doit être réalisée par chaque ministère pour ses subventions.

Dans ces conditions, E. Archambault estime qu'on peut s'interroger sur les possibilités actuelles d'utilisation du « jaune » pour la connaissance des associations.

E. Archambault rapporte ses deux présentations des travaux du GT, la première à la commission de suivi de la CVA, la seconde au bureau du CNIS (29 et 30 juin). Les principaux messages ont été les suivants :

- le GT se situe dans le prolongement de la CVA. Ses priorités structurent son travail.
- ses préconisations prendront aussi en compte la question des moyens de leur réalisation.
- le calendrier du GT rend difficile l'organisation des différentes auditions (manque de disponibilité des instructeurs comme des personnes auditionnées).

E. Archambault indique que deux autres présentations au CNIS sont programmées : le 11 oct. (Formation « Entreprises et marchés ») et le 4 nov. (Formation « Démographie et questions sociales »).

E. Archambault rend ensuite compte de l'audition de Claude Capelier, secrétaire général du Conseil d'analyse de la société, en charge d'un prochain rapport sur les formes de représentation des associations (*voir le compte rendu joint*).

Enfin, un échange a lieu sur la dimension locale de la connaissance des associations. M. Gresset estime important que le GT ait un contact avec les collectivités locales pour pouvoir couvrir les aspects localisation. R. Guerry souligne de son côté l'importance des données locales, en particulier pour ce qui concerne les financements.

E. Archambault convient de l'importance de cet aspect, et elle regrette l'absence de participation effective du représentant de l'Association des départements de France, qui est membre du GT. Elle note cependant que les représentants des CRES ont été auditionnés. Elle rappelle enfin que le travail du GT comportera inévitablement des lacunes (il ne traite pas les fondations, les fonds de dotation, l'économie sociale, la question des groupes d'associations, qui pourrait, à terme, rendre nécessaire des approches en termes de « profilage », à l'instar des travaux actuels sur les entreprises « normales »).